



## LE MOT DU MAIRE

Le conseil municipal a inauguré le parc de jeux pour les enfants ce dimanche 19 mai. Nous pouvons remercier les membres de la commission jeunesse qui ont travaillé pendant deux ans pour faire aboutir aujourd'hui ce projet. Bien que la structure soit montée depuis le début de l'année, les nombreux enfants ont dû patienter quelques mois avant de grimper sur les différents modules, le temps nécessaire pour remodeler le terrain et que la pelouse fraîchement semée se densifie.

De l'autre côté de la rue de la Mairie, c'est la salle de fêtes qui a connu la phase 2 de sa rénovation. Cette année les bénévoles se sont affairés à la cuisine et aux WC. Les utilisateurs sauront apprécier l'évolution des conditions d'hygiène de ces espaces. Je remercie vivement notre précieuse équipe de bénévoles. De surcroît l'entreprise Aubry de Montreuil sur Ille a remplacé les six ouvertures de toit côté Nord. Reste à l'entreprise RIOT de Saint-Médard sur Ille d'apporter deux nouvelles couches de peinture sur les fenêtres et autres huisseries extérieures bois de la salle des fêtes.

Si les conditions d'accueil de la salle s'améliorent, il arrive trop souvent que ses utilisateurs dépassent le volume sonore tolérable pour les riverains. Une première sanction est tombée par l'encaissement d'un chèque de caution comme le prévoit le contrat de location. La salle des fêtes n'est pas le seul lieu de troubles occasionnels. Des désordres et dégradations ont été commis dans les rues du bourg notamment les nuits du 17 au 18 avril et du 4 et 5 mai. Des habitants nous ont suggéré de couper l'éclairage public moins tardivement le week-end. La proposition d'aligner les horaires de l'éclairage public du samedi/dimanche (2h00) à celui de la semaine (22h30) a reçu la bienveillance du conseil, pour les mois de septembre à mai. Quant aux mois de juin à août, la municipalité a demandé au Syndicat Départemental d'Energie, qui intervient pour l'entretien et les réglages des candélabres, de couper purement et simplement l'éclairage, jugé non nécessaire à la saison.

L'entreprise « La Jourdanrière » de Liffré érige actuellement le mur de clôture du cimetière. La réalisation en béton se pare d'une face en pierre côté Château de la Touche Laurent, conformément aux

engagements lors de l'acquisition de la parcelle d'extension. De l'autre côté, un enduit gratté similaire aux jointoiments des murs de l'église doit couvrir le mur de blocs stépos.

L'installation provisoire de chicanes rue d'Orgères, contraint les véhicules à se déporter de leur voie et trajectoire, voire de céder la priorité à ceux qui sortent de l'agglomération. Pour l'instant, les riverains ne sont pas convaincus par le dispositif de ralentissement. Par ailleurs, la commission d'aménagement du bourg opte pour une réfection totale de la chaussée en profondeur, y compris le réseau d'eau pluviale. Elle n'approuve pas l'hypothèse du rajout d'une nouvelle couche d'enrobé, tel que le préconise le service des routes du département. La Commission d'aménagement appuie son choix sur le diagnostic de la SEREMA et l'expérience retirée des travaux récents dans d'autres rues souffrant déjà de faïencage et nécessitant un grand nombre de purges. En l'absence de toute participation complémentaire du département pour ce tronçon de départementale, le surcoût impacté pour ces travaux en profondeur n'est pas équilibré à ce jour. La commission finances et in-fine le conseil seront amenés à se prononcer sur le sujet prochainement.

A partir du 1er janvier 2020, la compétence de la production et de l'adduction d'eau potable sera intercommunale. Le Syndicat Intercommunal Eau Potable de L'AFMA Aubigné Feins Montreuil sur Ille et Andouillé Neuville sera dissout au 31 décembre 2019. La compétence sera déléguée au Syndicat de Production et de distribution de l'eau potable du bassin rennais.

Toujours dans le cadre des transferts de compétences issues de la loi Notre, le conseil municipal sera interrogé prochainement sur le transfert de la compétence Assainissement.

Enfin, la parcelle communale rue de la Grange a été viabilisée. Si ce grand terrain à bâtir, proposé à la vente, vous intéresse, n'hésitez pas à contacter la mairie !

Je vous souhaite un bel été.

Youri Moysan



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Etat Civil

Naissances : Nathanaël GIRAUD - le 26 mars

Louise BROSSAULT - le 26 mai

### ELECTIONS EUROPEENNES 26/05/19

283 inscrits - 189 votants (66,78 %) - votes blancs : 9 - votes nuls : 4 - votes exprimés : 176 (62,19 %)

Europe Ecologie - Jadot : 47 (26,70 %)

Renaissance soutenue par la République en marche - Loiseau : 36 (20,45 %)

Prenez le pouvoir - Bardella : 33 (18,75 %)

Envie d'Europe écologique et sociale - Glucksmann : 14 (7,95 %)

Liste citoyenne du printemps européen - Hamon : 12 (6,72 %)

Union de la droite et du centre - Bellamy : 8 (4,55 %)

Le courage de défendre les français - Dupont Aignan : 6 (3,41 %)

Urgence écologie - Bourg : 4 (2,27 %)

Lutte ouvrière - Arthaud : 3 (1,70 %)

Alliance jaune - Lalanne : 3 (1,70 %)

Les européens - Lagarde : 3 (1,70 %)

Pour l'Europe des gens contre l'argent - Brossat : 2 (1,14 %)

La France insoumise - Aubry : 2 (1,14 %)

Espéranto - Dieumegard : 1 (0,57 %)

Parti animaliste - Thouy : 1 (0,57 %)

Ensemble patriotes et gilets jaunes - Philippot : 1 (0,57 %)

Autres listes : 0 voix

### LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Le week-end est souvent l'occasion de passer sa tondeuse ou de se transformer en bricoleur. Il est généralement interdit d'entamer ou de continuer des activités bruyantes entre **20 heures et 8 heures du lundi au samedi** selon l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2000 où le bruit est interdit et de ne pas le faire **les dimanches et jours fériés** selon l'arrêté municipal du 14 mai 2004, il faut donc rester vigilant et faire en sorte de ne pas ennuyer ses voisins.

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site internet <http://bretagne.pref.gouv.fr>



## AGENDA : VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

**Samedi 22 juin** : Chasse au trésor, à l'initiative du CMJ, à 14h30 (sur inscription)

**Vendredi 28 juin** : Boum de l'été proposée aux 11-15 ans par le CMJ, à partir de 20h

**Dimanche 1er septembre** : Randonnée pédestre organisée par la municipalité, départ de l'étang communal à 9h30, le midi un repas « cochon grillé » sera servi par le Comité des Fêtes (Inscriptions au Café du Village)

**Dimanche 8 septembre** : Braderie organisée par le comité des Fêtes dans les rues du centre ancien, de 7h30 à 18h

**Samedi 5 octobre** : Fêtes des Classes 9 à partir de 11h (article page 4)

**Jeudi 31 octobre** : Fête d'Halloween (Comité des Fêtes)

**Dimanche 3 novembre** : Repas des aînés (C.C.A.S.) à la salle des fêtes

## CHANTIER RÉNOVATION SALLE DES FÊTES

Après le succès de la saison 1 du chantier de rénovation, vous avez pu découvrir au fil de l'année ou lors des vœux du Maire le nouveau visage de la salle des fêtes.

Celle-ci ne pouvait pas garder la cuisine et les toilettes dans l'état d'origine. C'est pourquoi, à l'appel de M. le Maire, les bénévoles ont de nouveau répondu présents pour s'investir dans ce projet citoyen.

Le chantier a débuté par du gros œuvre avec l'entreprise Aubry qui a remplacé les vasistas de la cuisine par un grand velux apportant de la luminosité à la cuisine. Les velux vétustes de la grande salle ont également été changés.

Au niveau de la cuisine, l'ensemble de l'agencement a été repensé afin de la rendre plus fonctionnelle.

Ainsi :

- la porte fenêtre jusqu'alors condamnée a été bouchée, facilitant l'aménagement,
- des plans de travail et un évier en inox professionnel ont été installés,
- le mur sous le velux a été rénové et une nouvelle crédence posée,
- des spots Led apportent une parfaite luminosité,
- une hotte sera installée dans les prochains jours,
- achat d'un chariot de ménage double seau afin de favoriser un nettoyage optimal de la salle lors des locations.



Au niveau des toilettes :

- cet espace a été complètement repeint,
- le lavabo a été changé, pose d'une crédence, d'un miroir avec éclairage.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a investi dans une VMC qui sera posée prochainement. Ainsi, tout est fait pour accueillir le public de la salle des fêtes dans les meilleures conditions.

Dernier chantier programmé avant l'été, la rénovation extérieure des huisseries par la société Riot.

L'ensemble de ces travaux auront coûté 3 476,85 € en dépenses de fonctionnement et 8 328,88 € en dépenses d'investissement.

L'ensemble du Conseil Municipal remercie chaleureusement tous les bénévoles, commerçants, entreprises qui se sont investis dans ce projet.

Valérie Bordes



## LE CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

### Le règlement 2019



#### Objet du concours

Le concours des « Maisons Fleuries » a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants de la Commune d'Aubigné en faveur de l'embellissement et du fleurissement de leurs jardin, balcon et fenêtres. Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie et participe à l'image de la commune.

#### Modalités de participation

Ce concours est ouvert sans inscription à tous les habitants de la commune hormis ses élus. Aucun membre du jury ne pourra participer au concours. Les habitants sont donc invités à fleurir leur maison, jardin, terrasse.

#### Catégories

Le concours communal se compose d'une seule catégorie :

Seules les décorations florales avec ou sans espaces verts qui doivent être visibles de la rue ou de la voie publique seront prises en considération.

#### Critères de présélection pour le fleurissement

La présélection s'effectue à partir des éléments d'appréciation suivants :

- aménagement d'ensemble /20
- propreté, netteté, entretien /20
- choix, diversité, permanence des végétaux /20
- fleurissement, qualité et harmonie d'ensemble /20
- conception personnel, originalité /20.

#### Organisation du jury

Le jury du présent concours, placé sous la présidence de Monsieur le Maire, sera composé de 2 membres de la commission fleurissement et 3 jurys : Le passage du jury se fera 1 fois en été (courant juin). Les présélectionnés ne seront pas avisés du jour de ce passage.

#### Répartition et nature des prix

Tous les prix seront attribués sous forme de bon d'achats , fleurs...

#### Remise des prix

Les lauréats seront personnellement informés de leur classement par courrier et de la date de remise officielle des prix, qui aura lieu à la cérémonie des vœux du maire en janvier 2020. La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal et dans la presse locale. A l'issue de la remise des prix un vin d'honneur sera offert par la municipalité.



Stéphanie Sauvée

*Les comptes rendus complets des réunions du conseil municipal peuvent être consultés en mairie.*

**Séance du mardi 29 janvier 2019**

**Présents :** Youri MOYSAN, Dominique CHAMPALAUNE, Jean-Michel DELAVOIX, Isabelle LETOURNOUX, Bruno RICHARD, Pascal VASNIER, Stéphanie SAUVEE  
**Absents :** Aurélie MIRAMONT avec pouvoir à Stéphanie SAUVEE, Valérie BORDES avec pouvoir à Youri MOYSAN, Vincent POIRIER avec pouvoir à Pascal VASNIER, Delphine LEVESQUE  
**Secrétaire de séance :** Stéphanie SAUVEE

**Sécurisation des entrées d'agglomération - RD23 route d'Andouillé-Neuville**

Présentation du projet de sécurisation de l'entrée d'agglomération "RD23 Andouillé-Neuville" : mise en place d'un ralentisseur avec pose de panneaux de signalisation et marquage au sol pour un coût total estimé à 8 802,05 € HT.  
 Le plan de financement est prévu avec en recettes : subvention "amendes de police" (Conseil Départemental) : 3 608,85 € + autofinancement commune : 5 193,20 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve le projet de sécurisation de l'entrée de bourg RD23, adopte le plan de financement et sollicite une subvention au titre des "amendes de police".

**Aménagement voirie rue d'Orgères (partie nord)**

Présentation du plan de financement du projet d'aménagement de la rue d'Orgères en considérant les reports (2018 vers 2019) du projet et des demandes de subventions DETR et amendes de police :

Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT	% dépense
Postes généraux	5 300,00 €	DETR	40 459,43 €	22%
Voirie	35 838,50 €	Amendes de police (passage piéton+parking+écluse)	13 359,75 €	6%
Cheminement piétons	50 963,30 €	Communauté de communes – Fonds de concours	69 205,41 €	36%
Parking	43 641,00 €	Commune	69 205,41 €	36%
Ecluse	6 487,20 €			
Purge (déblais remblais prévisions)	50 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>192 230,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>192 230,00 €</b>	<b>100%</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve le projet d'aménagement de la voirie rue d'Orgères, adopte le plan de financement et sollicite les subventions.

**Clôtures lagunes et aire de jeux**

Le Maire expose la nécessité de clôturer les lagunes pour sécuriser le site, ainsi que le remplacement du grillage au niveau de l'aire de jeux côté Mme Demeules et Mr Lamy. Plusieurs entreprises ont été sollicitées, deux ont répondues et le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise CLO 35 pour un montant de 7 690,60 € HT et sollicite une subvention au titre des fonds de concours de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné à hauteur de 50 % pour 3 845,30 €

**Séance du mardi 26 mars 2019**

**Présents :** Youri MOYSAN, Dominique CHAMPALAUNE, Jean-Michel DELAVOIX, Aurélie MIRAMONT, Isabelle LETOURNOUX, Bruno RICHARD, Delphine LEVESQUE, Pascal VASNIER, Stéphanie SAUVEE  
**Absents :** Valérie BORDES avec Pouvoir à Aurélie MIRAMONT, Vincent POIRIER  
**Secrétaire de séance :** Delphine LEVESQUE

**BUDGET « COMMUNE »**

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2018

Fonctionnement :

Total Recettes : 243 659,72 €  
 Total Dépenses : 195 313,78 €  
 Résultat 2018 : + 48 345,94 €  
 Reporté de l'exercice 2017 : 5 000,00 €  
 SOLDE : 53 345,94 €

Investissement :

Total Recettes : 161 788,26 €  
 Total Dépenses : 123 861,64 €  
 Résultat 2018 : 37 926,62 €  
 Reporté de l'exercice 2017 : 76 043,33 €  
 SOLDE : 113 969,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants approuve pour l'année 2018 le compte administratif d'une part et le compte de gestion d'autre part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 AU BUDGET 2019

Excédent de fonctionnement à affecter : 53 345,94 €  
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :  
 - en section de fonctionnement compte R 002 : 5 000,00 € et,  
 - en section d'investissement compte R 1068 : 48 345,94 €.  
 Et report du solde d'exécution d'investissement de 113 969,95 € au compte R001.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Maire soumet le budget communal 2019 au vote du Conseil Municipal qui approuve le budget primitif 2019 de la commune (Pour : 9, Abstention : 1) à hauteur de 244 300 € en fonctionnement et 374 700 € en investissement, budget en équilibre en recettes et dépenses pour chacune des deux sections.

**Taux d'imposition : taxes locales 2019**

Vu le projet de budget primitif 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 64 010 € et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition existants : Taxe d'Habitation : 11,86 %, Taxe Foncière (bâti) : 11,05 %, Taxe Foncière (non-bâti) : 34,08 %.

**BUDGET « ASSAINISSEMENT »**

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2018

Fonctionnement (exploitation) :

Total Dépenses : 25 147,14 €  
 Total Recettes : 17 031,76 €  
 Résultat 2018 : - 8 115,38 €  
 Reporté de l'exercice 2017 : 20 991,75 €  
 SOLDE : 12 876,37 €

Investissement :

Total Recettes : 28 100,84 €  
 Total Dépenses : 11 061,90 €  
 Résultat 2018 : + 17 038,94 €  
 Reporté de l'exercice 2017 : - 5 464,84 €  
 SOLDE : + 11 574,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants approuve pour l'année 2018 le compte administratif d'une part et le compte de gestion d'autre part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 AU BUDGET 2019

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :  
 - excédent de fonctionnement cumulé de 12 876,37 € au compte R 002  
 - report du solde d'exécution d'investissement de 11 574,10 € au compte R 001.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Maire soumet le budget "assainissement" 2019 au vote du Conseil Municipal qui après avoir délibéré, à l'unanimité approuve le budget primitif 2019 du service assainissement à hauteur de 32 000 € en investissement et 33 000 € en fonctionnement et en équilibre des recettes et des dépenses pour chacune des deux sections.

